



garde d'enfant amiable, ma fille ne veut plus aller chez son père

Par **iraf91**, le **26/05/2009** à **11:55**

Bonjour, ma fille a bientôt 7 ans, et son père et moi sommes séparés depuis presque 7 ans. Nous n'avons jamais eu recours au JAF pour la garde de notre fille. Depuis quelque temps ma fille ne veut plus retourner chez son père en week end ou en vacances (elle somatise et a des crises d'angoisses). Et ce week end, les choses ont empiré. J'ai essayé de sensibiliser son père, aux difficultés qu'éprouve notre fille chez lui face à "sa belle-mère" : problème d'hygiène, vocabulaire,

Il ne l'entend pas et dit que notre fille ment depuis toujours à ce sujet.

Aujourd'hui m'est il possible de refuser que notre fille aille en week end chez lui.

Par **ardendu56**, le **26/05/2009** à **12:17**

iraf91, bonjour

Ne faite surtout pas cette erreur. Expliquer à votre puce que vous allez contacter le juge mais qu'en attendant sa réponse, elle doit faire un effort sinon sa maman risque très gros : Peine de prison jusqu'à 1 an et 15 000€ d'amende pour le délit de non-représentation d'enfant. Pour contacter le JAF en urgence, faites un référé au tribunal et expliquez-vous; votre fille peut demander à être entendue (a savoir, c'est le juge qui décide s'il souhaite l'entendre ou non.)

Bon courage à vous.